## Notification de licenciement pour faute lourde

﻿Monsieur﻿\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

A Paris, le 0/20/5202﻿

**Lettre recommandée avec demande d’avis de réception**

﻿Monsieur﻿,

Nous faisons suite à notre convocation à un entretien préalable de licenciement, entretien qui a eu lieu le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

Malgré les explications que vous nous avez fournies lors de l'entretien, nous avons décidé de vous licencier.

Ainsi que nous vous l'avons exposé lors de l'entretien, les motifs de ce licenciement sont les suivants : L'intention de nuire à l'entreprise.

Nous considérons que ces faits constituent une faute lourde rendant impossible votre maintien même temporaire dans l'entreprise.

Votre licenciement est donc immédiat, sans préavis ni indemnité de rupture.

Nous vous signalons par ailleurs qu’eu égard à la gravité des faits qui vous sont reprochés, le salaire correspondant à la période pendant laquelle nous vous avons mis à pied à titre conservatoire ne vous sera pas versé.

Nous vous rappelons que votre contrat de travail signé avec notre entreprise comporte une clause de non-concurrence.

Nous vous demandons expressément de respecter cette clause. Ainsi, il vous est interdit d’exercer une activité concurrente dans les conditions qui y sont énoncées.

Nous vous prions de bien vouloir prendre contact au plus tôt avec notre Société afin de restituer l’ensemble des documents et du matériel en votre possession et récupérer vos affaires personnes et notamment, vider le contenu de l’ordinateur mis à votre disposition de l’ensemble de vos fichiers et messages personnels.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez conserver le bénéfice des garanties complémentaires santé et prévoyance appliquées dans l’entreprise au titre de l’article 14 de l’Accord Interprofessionnel du 11/01/2008, pendant une durée égale à votre période d’indemnisation du chômage, dans la limite de 12 mois.

Si vous renoncez au maintien de ces couvertures, vous nous le ferez savoir par courrier recommandé avec avis de réception, au plus tard dans les 10 jours de la cessation de votre contrat de travail.

Dans l’hypothèse de l’adhésion au dispositif susvisé, vous devrez également nous faire parvenir, dans le mois qui suit la cessation de votre contrat de travail, une attestation Pôle emploi justifiant de votre prise en charge par cet organisme.

Sans cette attestation, vos droits au maintien des garanties prévoyance et frais de santé, seront suspendus.

Nous tenons à votre disposition vos certificats de travail, solde de tout compte, et attestation Pôle emploi, ainsi que les salaires et indemnités qui vous sont dus.

Nous vous prions d’agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour la Société HIGHSKILL

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ ELLOUZE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_